

# L'Etat dans les VOSGES

Liberté - Egalité - Fraternité

[www.vosges.pref.gouv.fr](http://www.vosges.pref.gouv.fr)

N° 2

Septembre 2009

## Sommaire

- Éditorial
- Un peu d'histoire - p 2
- L'insécurité routière dans les Vosges - p 2
- L'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR) - p 2
- Un outil stratégique : le Document Général d'Orientations (DGO) 2009-2012 - p 3
- Un plan d'actions pour 2009 : le PDASR - p 3
- Une action phare : l'alcoborne - p 4
- Faire respecter les règles - p 4

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

## Editorial

La sécurité routière nous concerne tous. Chacun d'entre nous est susceptible d'être confronté, un jour ou l'autre, à un accident de la circulation.

Quelques chiffres pour mesurer l'évolution parcourue :

- 1973 : 16610 tués sur les routes de France, soit l'équivalent de la population actuelle du canton du Thillot, soit pour les Vosges 150 tués.

- 1991 : 9 617 tués en France, 76 dans les Vosges.

- 2003 : 5 731 en France et 52 dans les Vosges.

En 2008, ces chiffres sont respectivement de 4 274 tués et 38 tués.

Ce sont donc, en 40 ans, 12 000 vies sauvées par an sur les routes de France et 110 vies par an dans notre département. Ceci n'a été rendu possible que par une politique volontariste menée au plus haut niveau de l'État. Plusieurs trains de mesures ont été nécessaires, qu'il s'agisse de prévention (vitesse, réseau routier, conception des voitures) mais aussi du renforcement de l'application de la réglementation (permis à points, radars,...), qu'il faut poursuivre.

En effet, 9 accidents sur 10 ont pour origine une infraction au Code de la Route. La répression est donc le complément nécessaire de la prévention et les forces de l'ordre, Gendarmerie et Police nationales, assument ainsi une mission de premier plan en matière de sécurité routière.

Par ailleurs, toutes les catégories d'usagers ne sont pas égales devant le risque routier.

En effet, dans les Vosges, les jeunes de 15-24 ans représentent 44% du nombre total des tués (contre 26,8% au plan national), alors que cette classe d'âge ne représente que 12% de la population du département.

Les deux-roues motorisés sont impliqués dans 31,1% des accidents, alors que la moyenne nationale est de 20,3 %.

Globalement, l'alcool est présent dans 25 % des accidents mortels.

C'est pourquoi, il est impératif de continuer nos efforts.

Tel est le sens de la politique de sécurité routière que j'entends mener dans les Vosges.

4 274 tués sur les routes en 2008, ce sont 6 000 nouveaux orphelins. Il nous faut donc continuer à agir, encore et encore, tout au long de l'année.

Le Président de la République a fixé l'objectif de réduire le nombre de tués à moins de 3 000 tués par an d'ici 2012, soit 30% de moins qu'en 2008. Mon objectif est donc de ne plus dépasser les 30 tués par an sur les routes des Vosges d'ici 2012.

Nous avons tous le devoir de tout mettre en œuvre pour y parvenir.



  
Dominique SORAIN

# Sécurité routière - Tous responsables



## UN PEU D'HISTOIRE : DU 1ER PERMIS DE CONDUIRE À AUJOURD'HUI

- 1893 : création du « certificat de capacité » obligatoire pour circuler à Paris.
- 1917 : création des premières auto-écoles.
- 1921 : instauration du code de la route.
- 1973 : 16610 tués en France, 150 dans les Vosges.
- 1973 : port obligatoire de la ceinture de sécurité à l'avant, hors agglomération.
- 1983 : lancement du programme Réagir par des Enquêtes sur les Accidents Graves par des Initiatives pour y Remédier.
- 1989 : instauration du permis à points.
- 1992 : mise en place du contrôle technique automobile.
- 1993 : création de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière.
- 2000 : la sécurité routière devient une grande cause nationale à la demande du Président de la République.
- 2001 : pose de 70 silhouettes noires installées à l'emplacement des accidents mortels de l'année 2000 dans les Vosges.
- 2005 : 1ers radars automatiques à Ferdrupt et Bussang (RN 66).
- 2005 : tour des Vosges de la « caravane de la sécurité routière » (photo) : une mobilisation sans précédent de tous les acteurs locaux.
- 2007 : 1ère édition de la finale des « Olympiades » de la sécurité routière, avec la participation de plus de 200 élèves représentant 16 communes.



## L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES VOSGES : CARTON ROUGE !

AU 23 AOÛT 2009 : 203 accidents, 21 tués , 248 blessés

### LE RÔLE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ODSR.)

- recueil et correction du fichier Bulletin d'Analyse d'Accidents Corporels (BAAC) établi par les forces de l'ordre (Gendarmerie et Police)
- analyse de l'accidentologie au niveau départemental (diagnostics, études d'enjeux, évaluations des actions locales)
- diffusion de la connaissance relative à l'accidentologie
- communication des données « accidents » sous la forme :
  - ⇒ d'un baromètre mensuel de l'accidentalité
  - ⇒ d'une carte interactive de localisation des accidents corporels
  - ⇒ d'un bilan annuel.

L'Observatoire, c'est aussi la connaissance de données diverses comme les collisions avec les animaux sauvages.

### LE DIAGNOSTIC :

	Vosges	France
Jeunes (15/24 ans)	44%	26,8%
Deux roues motorisés	31,1 %	20,3%
Alcool	14 % des accidents corporels 25 % des accident mortels	10 %
Vitesse	58 % des accidents mortels	50 %
Obstacles latéraux		
arbres	14,3 %	11,9 %
murs	13,8 %	9,7 %
fossés/talus	22,7 %	15,4 %

### LES INFRACTIONS GRAVES RELEVÉES EN 2008 DANS LES VOSGES

	Gendarmerie	Police	Total
Excès de vitesse	34 064	12 357	46 421
Non respect des feux rouge et stop	740	247	987
Défaut de ceinture et casque	1 756	386	2 142
Alcoolémie supérieure au taux légal 0,5g/l	892	212	1 104



# Sécurité routière - Tous responsables



## UN OUTIL STRATÉGIQUE : LE DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (DGO) 2009-2012

Le Document Général d'Orientations définit des orientations d'actions. Il est le fruit d'une démarche partenariale et d'un important travail d'analyse reposant sur l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière.

Quatre enjeux nationaux sont retenus : les jeunes, les deux-roues motorisés, l'alcool et les substances addictives, la vitesse et un cinquième enjeu, vosgien, les obstacles latéraux. Cinq groupes de travail spécifiques ont été constitués. Un sixième enjeu, les poids lourds, fait actuellement l'objet d'une étude, menée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est, pour la Lorraine et l'Alsace.



Présentation du DGO au Lycée E. Gallé de Thaon-les-Vosges

Les orientations d'actions du DGO visent à :

- réduire la prise de risque en renforçant le respect des règles pour ce qui concerne les jeunes
- développer une pratique apaisée et responsable de la part des usagers de deux-roues motorisés
- inciter les conducteurs à ne pas prendre la route après avoir consommé de l'alcool et/ou des substances addictives
- assurer le respect des limitations de vitesse en veillant à la pertinence de la signalisation
- faire en sorte que la route « pardonne », en limitant l'effet aggravant des obstacles latéraux.

Elles ont été présentées publiquement le 31 mars 2009 au Lycée Emile Gallé de Thaon-les-Vosges

## UN PLAN D'ACTIONS POUR 2009 : DÉVELOPPER LA PRÉVENTION.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2009 constitue un plan d'actions innovant, résultat de l'implication forte de multiples partenaires.

Il comprend plus de 50 actions proposées par 6 groupes de travail : « fédérations de parents d'élèves », « fédérations professionnelles », « auto-écoles », « collectivités territoriales », « personnes en difficulté » et « contrôle-sanction ».

L'élaboration du PDASR a renforcé le partenariat avec les collectivités territoriales, les assureurs du risque professionnel, mais aussi avec les auto-écoles, les fédérations de parents d'élèves, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), tous porteurs d'actions.



L'alcoliborne à la salle polyvalente de POUSSAY  
Source : DDEA

Quelques exemples :

- équiper les salles communales de convivialité en moyens d'auto-contrôle de l'alcoolémie
- organiser un voyage école (parcours pédagogique réunissant différentes catégories de véhicules)
- élaborer une charte de bonne conduite des parents aux abords des établissements scolaires
- mettre en place la conduite accompagnée pour les apprentis du bâtiment.

Le PDASR a été présenté publiquement le 24 juin 2009 à l'occasion de l'inauguration de la première borne éthylotest à la salle polyvalente de Poussay.

# Sécurité routière - Tous responsables



## UNE ACTION PHARE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) 2009 : L'ALCOBORNE



L'ALCOBORNE  
Source : DDEA

L'alcoborne est un appareil d'auto-contrôle de l'alcoolémie adapté à un usage collectif. Installé dans une salle communale, il permet à toute personne responsable de prendre le volant dans les meilleures conditions.

L'équipement des salles communales des Vosges (371) susceptibles d'accueillir un tel appareil, sera un objectif pour l'État, compte tenu de l'enjeu que représente l'alcool pour la sécurité routière et la santé publique.

Dans le département, le taux d'accidents corporels impliquant un conducteur alcoolisé est de 14 %, alors que la moyenne nationale est de 10 %. En outre, 25 % des accidents mortels sont imputables à l'alcool.

## FAIRE RESPECTER LES RÈGLES :

### INTERVIEW DU CHEF D'ESCADRON OLIVIER CASTIES, COMMANDANT L'ESCADRON DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (EDSR) DES VOSGES

#### Quels sont les moyens humains et matériels à votre disposition ?

Dans les Vosges, l'EDSR rassemble 50 militaires qui assurent à titre permanent tous les services spécifiques à la lutte contre l'insécurité routière. Les moyens de contrôle comprennent une vingtaine de motos et des voitures, certains véhicules étant banalisés (quatre voitures et une moto). Pour lutter contre les vitesses excessives et contre l'alcool au volant et la conduite après usage de produits stupéfiants, nous disposons de 19 cinémomètres laser, 6 véhicules radars, 50 appareils électroniques de contrôle de l'imprégnation alcoolique et 400 kits de dépistage salivaire. Enfin, nous disposons, à la demande, des moyens des formations aériennes de la gendarmerie.



#### Quelles sont les principales infractions génératrices d'accidents ?

A la lumière des procédures judiciaires rédigées par les militaires de la gendarmerie lors de chaque accident corporel, nous constatons qu'il n'y a pas de petites infractions.

Toutefois, nous sommes particulièrement vigilants en ce qui concerne les limitations de vitesse, l'alcool et les stupéfiants, les priorités, la ceinture de sécurité. En effet, le non respect de la réglementation dans ces domaines particuliers est systématiquement générateur d'accidents graves.

#### Comment organisez-vous les contrôles routiers ?

Le maillage territorial et la centralisation du commandement permettent, à chaque instant, d'adapter la stratégie et les besoins à la situation. Pour gagner en efficacité, nous développons des tactiques particulières de regroupement et de combinaison des moyens.

Mais, sachant que les jeunes et les deux roues motorisés paient chaque année un lourd tribut à l'insécurité routière, nous renforçons nos contrôles en les ciblant aux heures, aux jours et aux endroits idoines (établissements de nuit en fin de semaine, massif vosgien le week-end, par exemple). Aucune zone, aucun type d'infraction et aucune sorte de véhicule ne sont exclus de notre champ d'action.

*Directeur de la publication : Dominique SORAIN, préfet des Vosges*

*Rédacteur en Chef : Stéphanie MØRK, sous-préfète, directrice de Cabinet*

*Responsable de la revue : Anne-Marie DUC, communication de la Préfecture des Vosges*

*Avec la participation de : Anne-Marie DUC, Murielle HESTIN, Luc LAVAUUX et Hubert PIERROT (DDEA), Nadège VILLIAUME*